

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE (arrivé à 17h30), Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO (arrivé à 17h15), Véronique PONS (arrivée à 17h15), Camille BONNET, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Chantal FRANCOIS, André DIDIER, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE représenté par Christian CORNELOUP, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents: Jessica GUIARD, Gérard GARNIER

Absents excusés : Jehanne MARROU pouvoir à Danièle BENOIT CRESPIN
Colette GARCIN pouvoir à Mireille SERRES
Valérie GRENARD pouvoir à Bernard FANTI

Assiste également :



La séance est ouverte à 17h 00

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jean BERNARD

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués. Le compte rendu du conseil communautaire du 29 mai 2017 est adopté à l'UNANIMITE.

Madame la Présidente demande à rajouter un rapport à l'ordre du jour concernant les tarifs à pratiquer pour le jour d'ouverture du centre aquatique.

➤ **RAPPORT N° 2017/155 : -3 Désignation de représentants :** Election des membres des commissions thématiques intercommunales et de la commission spéciale « SDIS » - modification de la délibération n°2017/51 du 27 février 2017

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N° 2017/156 : 4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT :** Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la médecine de prévention

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N° 2017/157 : 7-2 Fiscalité.** Institution de la taxe de séjour

Arrivée de Madame Véronique PONS et Monsieur DU VUOLO à 17h15.

Victor BERENGUEL prend la parole pour présenter le rapport.

Marc VIOSSAT demande quels sont les efforts qui ont été réalisés pour les hébergeurs qui ne paient pas de taxe de séjour. Il fait remarquer l'augmentation des tarifs par rapport à ceux pratiqués sur Embrun actuellement. Cette augmentation est particulièrement importante pour la catégorie 3 étoiles.

Il trouve dommage de pénaliser ceux qui ont fait un effort pour améliorer leurs meublés. Il aurait souhaité un tarif plus évolutif.

Victor BERENGUEL comprend ses propos et précise qu'une marge de progression existe pour améliorer la collecte de la taxe de séjour. Il est important de donner les moyens financiers à l'OTI. Dès septembre, un